

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2024 - 56

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	19
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 juin 2024

**OBJET : RÉGULARISATION
FONCIÈRE AU LIEU-DIT
« PUENAIIS »**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le onze
juin, le conseil municipal de la commune
de Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Madame
Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.
FICHARD B. STUBERT B.CHANTELOT C.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. MATTERA A. CHANTELOT
L.**

**EXCUSÉS : De PROYART A. « pouvoir à
MORIAUD P. » MORAND F. PLEYNET J.P.
« pouvoir à BAARSCH C. » RACINE
FREIXENET « pouvoir à CHEVRON F. »
CORNU C. QUERNE GARIN C.
GEROUDET A. CHAMPEAU S. « pouvoir à
TRONCHON J. »**

Est élue secrétaire de la séance : MEYRIER M.

Madame le maire expose au conseil municipal que suite à l'emprise réalisée sur le terrain au lieu-dit « Puenais » pour l'opération immobilière « European Homes 200 », il y a lieu de régulariser la cession de ce terrain au profit de la Commune.

La parcelle de terrain est cadastrée section A n° 3518 d'une contenance de 1 a 58 ca appartenant à l'ASL LES CHENS DU LAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire ou son premier adjoint, Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer l'acte de cession au profit de la commune, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A, n° 3518 d'une contenance de 1 a 58 ca appartenant à l'ASL LES CHENS DU LAC

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 074-217400704-20240611-D2024_56-DE



CHARGE Madame le maire de régler les frais d'acte.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Martine MEYRIER



Le maire
Pascale MORIAUD

